



Saint-Ouen, le 21 juillet 2025

BOIS RÉGIONAUX DE LA GRANGE ET DU BOULAY

DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Un chantier est prévu dans les prochains mois dans les bois régionaux de la Grange et du Boulay (Forêt régionale du Maubué). Les travaux sont pilotés par l'Office National des Forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister à prélever un certain nombre d'arbres pour sécuriser la lisière du massif, améliorer les boisements tout en assurant leur renouvellement, et préparer les interventions futures.

Ils vont se dérouler sur le territoire de la commune d'Emerainville, sur une parcelle située entre l'avenue de l'Europe et le boulevard du Clos de l'Aumône.

Sécuriser la lisière de la forêt : coupes sanitaires et de sécurité

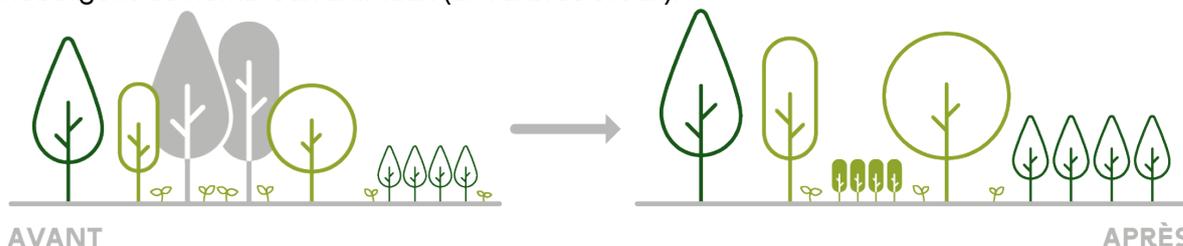
Des coupes de sécurité vont avoir lieu le long des axes de circulation routière avec le retrait d'arbres identifiés comme dangereux, car vieillissants, endommagés ou encore fragilisés par des aléas climatiques, et présentant de risques de chute de branches voire de l'arbre lui-même.

Ces coupes auront également un objectif sanitaire : les arbres concernés comportent de nombreux frênes malades de la Chalarose. Cette maladie est provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture. Elle est uniquement transmissible entre frênes et ne présente pas de risques pour l'homme. La rapidité de son expansion est favorisée par le changement climatique.

Améliorer et renouveler les boisements : gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

D'autres coupes vont avoir pour objectif principal l'amélioration et le renouvellement des boisements. Elles vont être mises en œuvre selon le principe du « couvert continu » ou gestion en « futaie irrégulière », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares. Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature sur le bois régional de la Grange et du Boulay, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, offrir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) et garantir ainsi le développement des arbres d'avenir mais aussi celui des arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex : arbres creux).



L'ensemble de ces travaux sont programmés dans le cadre de l'aménagement forestier.

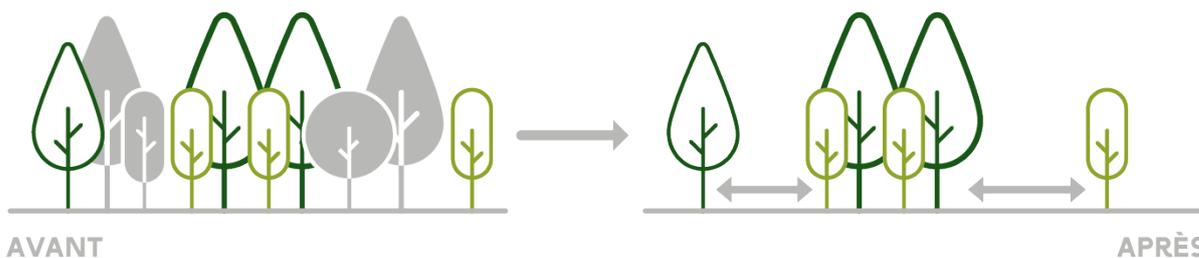
L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour les bois régionaux de Grange et Boulay, il est planifié de **2020 à 2034**.

Préparer les interventions futures : des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'ouverture de cloisonnements est nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Il s'agit de créer des axes de circulation, parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée car ils auront davantage accès à la lumière et aux ressources du sol.



Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office. Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier des travaux

La date des travaux n'est pas fixée. Ils seront programmés au plus tôt au mois d'août. La durée des travaux est liée au nombre d'arbres à prélever, aux conditions météorologiques, mais aussi aux contraintes logistiques et techniques des différents exploitants : ils sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée tout au long de l'année.

S'ils se poursuivent en 2026, ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification, sauf les coupes sanitaires et de sécurisation, considérées comme urgentes.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.



**Pour des raisons de sécurité,
il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux
et de grimper sur les tas de bois.**

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS